Image not found or type unknown

Construction d'un mur de soutenement

Par **svdr**, le **03/01/2008** à **16:13**

J'ai construis une maison en contrebas de la route communale.
La mairie me demande de construire un mur de soutenement (25 m de long sur 2 m de haut) afin de consolider la route sur laquelle passe occasionnellement des camions et des grumiers. Le devis s'élève à 8500 € !!!!
La mairie se décharge et engage ma responsabilité en cas d'effondrement de cette route ?
Mais elle a tout de même accordé le permis de construire et n'a jamais fait état de ce mur ?
Dois je réaliser les travaux ?
La commune pourrait participer aux frais ?
Merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés